

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute Provence  
-----

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Date de convocation : 20 février 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

**DELIBERATION N° 2015-11(RAJ)**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quinze et le 03 mars le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

**Etaient présents :**

Madame Alberte VALLEE (représentant Monsieur MOROSO), Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Patrick BOUVET (représentant Monsieur ARNAUD), Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Khaled BENFERHAT, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Serge PRATO, Pierre POURCIN, Michel ZORZAN.

**Etaient excusés :**

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Claude BREMOND, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Félix MOROSO (représenté par Madame VALLEE), Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Monsieur BENFERHAT a été désigné secrétaire de séance par le Président.

**Objet : Approbation du compte-rendu du CASDIS du 22 janvier 2015**

**Le Président FIAERT expose :**

Le compte-rendu de la réunion du CASDIS du 22 janvier 2015 a été porté à la connaissance de chaque administrateur.

L'assemblée doit approuver ce document.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.**

**Le Président du CASDIS**

**Claude FIAERT**



**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

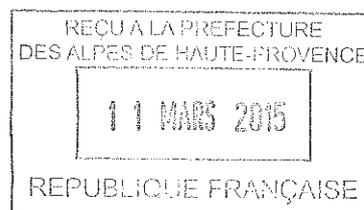
**DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

-----

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

-----

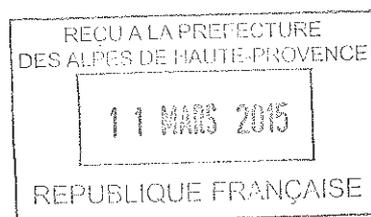
**REUNION DU 22 JANVIER 2015**



**CASDIS DU 22 JANVIER 2015**

**ORDRE DU JOUR**

- Rapport n°1 Approbation du compte-rendu du CASDIS du 09 décembre 2015
- Rapport n°2 Avenant à la convention d'adhésion au Service Intercommunal de Médecine Professionnelle (SIMPro)
- Rapport n°3 Avenant aux marchés de travaux d'amélioration thermique et fonctionnelle au sein des locaux de la DDSIS et du CIS Digne les Bains
- Rapport n°4 Attribution de marchés publics – acquisition de fourniture de bureau et de papier reprographie
- Rapport n°5 Fonds d'Aide à l'Investissement des SDIS (FAI)  
Demande de subvention pour l'exercice 2015
- Rapport n°6 Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM)  
Demande de subvention pour l'exercice 2015
- Rapport n°7 Région Provence Alpes Côte d'Azur  
Demande de subvention pour l'exercice 2015
- Rapport n°8 Budget primitif de l'exercice 2015
- Rapport n°9 Annulation des titres de soldes des investissements de la convention pluriannuelle de services et de moyens pour les années 2009, 2010, 2011
- Rapport n°10 Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une chaufferie bois pour le CIS de Manosque



**Etaient présents :**

**Les membres avec voix délibérative :**

Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Khaled BENFERHAT, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Pierre POURCIN, Michel REY, Serge SARDELLA.

**Les membres avec voix consultative :**

Le Colonel Emmanuel CLAVAUD, Directeur Départemental du SDIS,  
Le Médecin Hors Classe Frédéric PETITJEAN, Médecin-Chef du Service de Santé et de Secours Médical,  
Le Lieutenant André FASSINO, représentant les SPV non officiers,  
Le Lieutenant Toufik REKIA, représentant les SPP officiers.  
Le sergent José VASQUEZ, représentant les SPP non-officiers.

**Etaient excusés :**

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI, Félix MOROSO, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN.  
Madame Patricia WILLAERT, Préfet des Alpes de Haute-Provence,  
Le Capitaine Arnaud VALLOIS, Président de l'UDSP 04,  
Le Sergent Ludovic GEFFROY, représentant les SPP non officiers, représenté par le sergent VASQUEZ,  
Le Sergent-Chef Thomas BRUNET, représentant les SPV non-officiers.

**Assistaient également à la réunion :**

Madame Catherine DUVAL, Directeur des services du cabinet et de la sécurité de madame le Préfet.  
Le Lieutenant-Colonel Thierry CARRET, Directeur Départemental Adjoint du SDIS,  
Madame Violette RENAUX, Payeuse Départementale.  
Monsieur Jean-Luc CELESTIN, Directeur des Finances et des Affaires Juridiques du Conseil Général.

Le Président FIAERT ouvre la séance à 14 heures 30.

Monsieur POURCIN a été désigné secrétaire de séance par le Président. Il procède à l'appel, le quorum étant atteint le Conseil d'Administration peut vaiblement délibérer.



**Rapport n°1 : Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 09 décembre 2014**

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

**Rapport n° 2 : Avenant à la convention d'adhésion au Service Intercommunal de Médecine Professionnelle (SIMPro)**

Le Vice-Président DIGUET présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

**Rapport n°3 : Avenants aux marchés de travaux d'amélioration thermique et fonctionnelle au sein des locaux de la DDSIS et du CSP de Digne les Bains**

Le Vice-Président AUBERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

**Rapport n°4 : Attribution de marchés publics**

Le Vice-Président AUBERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

**Rapport n°5 : Fonds d'Aide à l'Investissement des S.D.I.S - Demande de subvention pour l'exercice 2015**

Le Vice-Président AUBERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

**Rapport n°6 : Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne - Demande de subvention pour l'exercice 2015**

Le Vice-Président AUBERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

**Rapport n°7 : Région Provence Alpes Côte d'Azur - Demande de subventions pour l'exercice 2015**

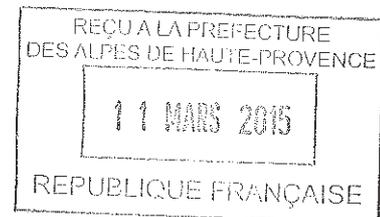
Le Vice-Président AUBERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

**Rapport n°8 : Budget primitif de l'exercice 2015**

Le Président FIAERT présente ce rapport. Il remercie les services du SDIS ainsi que madame la payeuse départementale et le directeur des finances du Conseil Général pour le travail accompli.

Il précise que, comme pour beaucoup de collectivités, le budget primitif 2015 a été compliqué à réaliser compte tenu des contraintes financières qui s'imposent aux communes, EPCI et au Département.

Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires 2015, l'objectif principal a été de contenir les dépenses de fonctionnement tout en garantissant les moyens financiers pour



assurer les missions de secours et pour la partie des investissements de réduire la voilure afin d'éviter de mettre en péril la situation financière du SDIS.

Le budget primitif 2015 s'élève à 22 733 155 euros contre 24 511 727 euros en 2014 soit une diminution de 1 778 572 euros ( - 7,26 % ) par rapport à 2014.

La ventilation par sections est la suivante :

Fonctionnement : 16 735 560 €  
Investissement : 5 997 595 €

Les dépenses de fonctionnement augmentent en masse de 168 285 euros, soit +1,02 %, par rapport à l'exercice 2014. L'analyse de cette variation nous permet de faire ressortir que les charges générales du budget (hors dette) connaissent une augmentation de + 0,64%.

S'agissant des recettes de fonctionnement, le montant de la participation annuelle du Conseil Général résultera de la valeur des paramètres fixés sur la durée de la convention. Le montant de la contribution prévisionnelle 2015 s'élève à 7.869.154,00 euros soit une baisse de 0,16 % mais qui sera rectifiée dans le cadre du versement de la contribution définitive 2014 qui devrait nous apporter une recette complémentaire.

Pour les cotisations des Communes ou EPCI et en application de la délibération 2014-92 du 9 décembre 2014, la variation sera de + 1,30 %. A ce chiffre, s'ajoute pour une collectivité qui avait renforcé ses effectifs de vacataires saisonniers en 2014, l'incidence de ce renfort.

La section d'investissement, compte tenu des contraintes financières et dans le but de ne pas augmenter la dette du S.D.I.S., diminue de - 24,51 % soit - 1 946 857 euros.

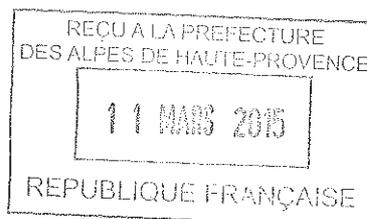
Cette variation intègre plusieurs paramètres :

- Impact des charges financières d'emprunts souscrits ( + 64 006 € ),
- Application des décisions du conseil d'administration pour la mise en place de l'informatisation opérationnelle du S.D.I.S. avec le dossier « ANTARES » pour lequel sont inscrits les crédits de paiement 2015 ( 490 413 euros ),
- Réhabilitation de la caserne d'Oraison avec l'inscription des crédits de paiement 2015 ( 200 000 euros ),
- Le programme d'équipement véhicules, matériels et travaux d'entretien de casernements réduit de 1 866 642 euros avec la programmation suivante :

- 4 V.S.A.V.,
- 2 C.C.G.C.,
- 1 véhicule aptitude médicale,
- alerte – transmissions – informatique – logiciels,
- petits matériels,
- mobilier de bureau et autres,
- habillement
- travaux bâtiments.

Le financement des opérations d'investissement est assuré par :

- Le remboursement du F.C.T.V.A. sur les opérations de l'exercice N-1,
- L'autofinancement par l'amortissement (dont une partie est affectée au remboursement du capital des emprunts), soit 423 460 €,
- Les subventions et recettes diverses soit 776 465 €,
- Le recours à l'emprunt, soit 1 357 130 €.



Le volume d'emprunt est limité à 1 357 130 euros afin de garantir la solvabilité du SDIS et d'éviter de fortement dégrader l'épargne nette et par voie de conséquence nos ratios. Le FCTVA attendu sera de 764 465 euros et les subventions d'investissement de 12 000 euros.

La dotation au compte d'amortissement examinée en dépenses de fonctionnement s'élève à 2,9 M€. Enfin, le chapitre 024 s'élève à 160 000 euros.

Au terme de ces explications le Président FIAERT met le rapport aux voix. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°9 : Annulation des titres de soldes des investissements de la convention pluriannuelle de services et de moyens pour les années 2009, 2010, 2011**

Le Vice-Président AUBERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

**Rapport n°10 : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une chaufferie bois pour le CIS de Manosque**

Le Vice-Président AUBERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, le Président FIAERT cède la parole à madame le directeur des services du cabinet et de la sécurité de madame le Préfet.

Madame DUVAL rappelle que le plan Vigipirate est toujours renforcé et qu'il y a des menaces constantes qui pèsent sur les agents publics en uniforme. Elle souligne la nécessité d'une vigilance accrue pour les sapeurs-pompiers ainsi que pour la surveillance des locaux.

Le Président FIAERT renouvelle aux sapeurs-pompiers le message délivré lors des vœux du CIS Digne les Bains. Il rappelle aux pompiers que tout le monde en a besoin et qu'il est nécessaire qu'ils prennent soins d'eux.

Au terme de ces interventions le Président lève la séance à 15 heures 30.

Le secrétaire de séance



Pierre POURCIN

Le Président du CASDIS



Claude FIAERT

